

Bilan de la revue des plaintes relatives aux violences sexuelles commises sur des mineurs

15.7.2026 - | Ministère de la Justice

Publié le 15 juillet 2026 À la suite de l'affaire Lyhanna, Gérald Darmanin, garde des Sceaux, ministre de la Justice, avait demandé une revue exhaustive des plaintes relatives aux violences sexuelles commises sur des mineurs. Le bilan dans cet article.

La revue exhaustive des plaintes relatives aux violences sexuelles commises sur des mineurs, une opération inédite conduite en parallèle avec les services de police et de gendarmerie, permet désormais de disposer d'une vision précise du stock de procédures **pour identifier les situations les plus sensibles, mieux protéger les victimes et mettre hors d'état de nuire les auteurs les plus dangereux.**

Une revue nationale des plaintes inédite

Le 8 juin 2026, le ministre de la Justice avait réuni les 36 procureurs généraux concernant l'application, par leurs parquets, de sa circulaire de politique pénale générale. Il leur avait demandé de procéder à une revue exhaustive des procédures en cours concernant les infractions sexuelles commises sur des mineurs. Cette démarche permet pour la première fois de disposer d'une vision consolidée du stock national de ce type de procédures pour en assurer le pilotage et le suivi.

Le ministre de la Justice avait pris l'engagement de cette revue de 70 000 plaintes d'ici au 14 juillet 2026. À ce jour, **69 626 dossiers ont d'ores et déjà été revus sur l'ensemble du territoire et *in fine* 85 047 plaintes ont été recensées par les procureurs. Ainsi, 82 % du stock national a déjà été réétudié par les parquets.**

Cette revue met en évidence plusieurs enseignements :

- 38,5 % des procédures concernent des faits criminels et 61,5 % des faits délictuels ;
- dans 83,5 % des affaires, un auteur est identifié ;
- 91,4 % des personnes mises en cause n'ont jamais fait l'objet d'une condamnation antérieure ;
- 36 % des victimes sont encore mineures aujourd'hui ;
- l'ancienneté moyenne des dossiers traités par les parquets est de 14,2 mois.

Des résultats immédiats pour les dossiers les plus sensibles

Cette revue a permis d'identifier 970 dossiers prioritaires, soit 1,14 % du stock de procédures. Dans ces dossiers prioritaires, les auteurs sont identifiés, présentent des antécédents judiciaires et les victimes sont toujours mineures.

Depuis le 8 juin, ce ciblage des dossiers prioritaires a déjà permis :

- d'ouvrir 1 350 informations judiciaires, soit une hausse de + 309 % pour des crimes et des délits de nature sexuelle sur mineur ;
- d'incarcérer 675 personnes, soit une hausse de + 173 %.

Ces premiers résultats démontrent l'utilité d'un pilotage national resserré voulu par le ministre de la Justice pour concentrer les moyens judiciaires sur les situations présentant les enjeux de protection les plus élevés.

Une mobilisation qui se poursuit dans chaque cour d'appel

Cette revue exceptionnelle marque le début d'une méthode de travail qui se poursuivra dans les prochaines semaines.

Jusqu'à la fin du mois de juillet 2026, Gérald Darmanin échangera individuellement avec les 36 procureurs généraux pour examiner, ressort par ressort, les résultats de cette revue, identifier les difficultés locales, définir les priorités opérationnelles et mobiliser les moyens nécessaires pour accélérer durablement le traitement de ces procédures, notamment grâce au renforcement de la coopération entre l'autorité judiciaire, les forces de sécurité intérieure et les experts indispensables à ces enquêtes.

Le ministère de la Justice poursuivra cet effort avec la même détermination pour que chaque dossier fasse l'objet de toute l'attention qu'il mérite.

<https://www.justice.gouv.fr/actualites/actualite/bilan-revue-plaintes-relatives-aux-violences-sexuelles-commises-mineurs>